

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

Nº P19-0046964

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2088

Société : RAM 44 088

Actif  Pensionné(e)

Autre : Retraillé

Nom & Prénom : ZENASNI Mohammed

Date de naissance : 09/06/1944

Adresse : 193 Bd Ghendi CASABLANCA

Tél. : 05 22 25 00 88 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. A. HAMIM  
Professeur en Cardiologie  
264, Bd. Ghendi - Casablanca  
Tél. 05 22 39 01 12/06 61 15 78 06

Date de consultation : 29/09/2020

Nom et prénom du malade : ZENASNI MOHAMED Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/09/10	Consultation cardio		94 300	264, Bd. Grandi - Casablanca Tél. 05 22 33 01 12 05 61 15 78 00
29/09/10	Holter Tensionnel		94 100.2	Dr. ALAMI M Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Tél. 05 22 39 01 12/09/2020 Montant de la Facture
<b>PHARMACIE Raha</b> Dr. Ahmed CHAFI Raha Rue Ben Aïssa 5 Beausejour Casablanca 5 22 94 99 34	23/03/2020	496,50

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

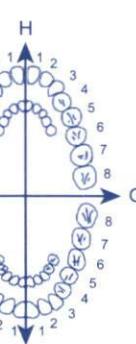
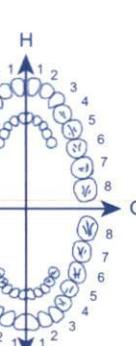
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Le 06.11.2020

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien

Dr. ALAMI M

Professeur en Cardiologie

264, Bd. Ghandi - Casablanca

Tél. 05 22 39 01 12/06 61 15 78 06

Je soussigné:

Certifie que Mlle, Mme, Mr. ZENASNI MOHAMED

Présente

Une HTA establee sous traitement

Nécessitant un traitement d'une durée de:

03 mois renouvelable

Dont ci-joint l'ordonnance:

(A défaut noter le traitement prescrit)

(✓) : Valable 1 année

Dr Alami Mohamed  
Professeur en Cardiologie  
264 Bd Ghandi.  
Residence Jawhara  
Casablanca 20200

## ORDONNANCE

29/09/2020

ZENASNI MOHAMMED

165,50

ATACAND 16

1cp /J



496,50

**PHARMACIE HIBA**  
Dr. Ahmed CHAFRY  
Hay Raha Rue Banafaie  
N°51 Bis Beauséjour Casa  
Tél: 05 22 94 99 34

Dr. ALAMI M  
Professeur en Cardiologie  
264, Bd. Ghandi - Casablanca  
Tél. 05 22 39 11 12/06 61 15 78 06

SYNTHEMEDIC  
22 rue souheir benn al aquam roches  
noires casablanca  
ATACAND  
16 mg Opréc  
Bte de 30  
140/6 DMP/21 NRQ P.P.V : 165,50 DH  
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC  
22 rue souheir benn al aquam roches  
noires casablanca  
ATACAND

16 mg Opréc  
Bte de 30  
140/6 DMP/21 NRQ P.P.V : 165,50 DH  
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC  
22 rue souheir benn al aquam roches  
noires casablanca  
ATACAND

16 mg Opréc  
Bte de 30  
140/6 DMP/21 NRQ P.P.V : 165,50 DH  
6 118001 020546

**Docteur Mohamed Alami**

Professeur Agrégé en Cardiologie

Spécialiste des Maladies

Du Cœur et des Vaisseaux

PATENTE : 34822560

**F A C T U R E A488/20**

Mr ZENASNI MOHAMED

29.09.2020

- CONSULTATION CARDIO +ECG	300 DHS
- HOLTER TENSIONNEL	1000 DHS

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE : MILLE TROIS CENT DIRHAMS.

Dr. ALAMI M  
Professeur en Cardiologie  
264, Bd. Grand - Casablanca  
Tél. 05 22 33 01 12/06 61 15 78 06